

POSTES _TÉLÉGRAPHES _TÉLÉPHONES

LIAISON HERTZIENNE
PARIS _ LILLE

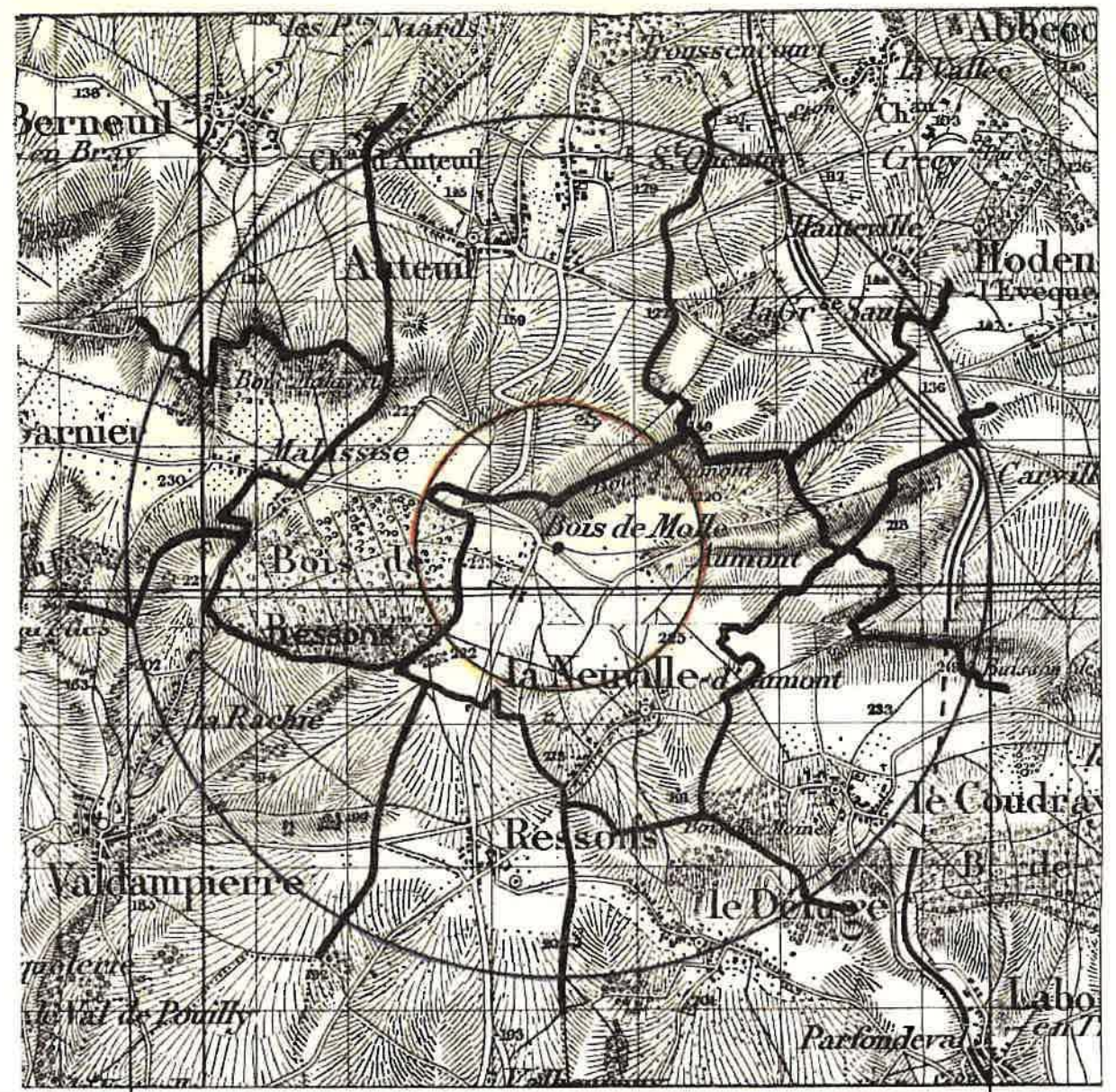
ZONES DE GARDE ET DE PROTECTION
(LOI 49759 du 9/6/49)

TOUR DE LA NEUVILLE D'AUMONT

Extrait de la carte 1/50.000^{ème}

le 15 Octobre 1954

L. 8333²



Communes et Dépts. touchés

La Neuville d'Aumont - Le Déluge - Rissons - Valdampierre - La Neuville Garnier

Derneuil en D. - Auteuil-S-Sulpice - Hodene l'Evêque - Le Coudray-ent-Silly - Tillard

OISE

LEGENDE

- 1) Dans la zone de garde radioélectrique délimitée par le cercle de 1.000 mètres de rayon, l'installation et l'usage du matériel électrique sont réglementés.
- 2) Dans la zone de protection radioélectrique délimitée par le cercle de 3000 mètres de rayon, il est interdit de produire ou de propager des perturbations radioélectriques à des fréquences supérieures à 3000 Mégahertz.